

Les Français au quotidien 1939 -1949

Eric Alary

Bénédicte Vergez-Chaignon

Gilles Gauvin



Source de l'introduction ci-dessous

La longue histoire d'un peuple humilié et persécuté

La richesse juive va s'étaler au XVIIIe siècle, disions-nous en conclusion du précédent feuillet. Moulins écrit qu'il y a "un changement d'échelle dans le commerce"... "L'usurier à la petite semaine est remplacé de plus en plus par le banquier". Rappelons que les juifs ont des disponibilités tout simplement parce qu'ils n'ont pas le droit d'acheter maisons, fermes et terrains.

Mais les juifs riches fuient les carrières et les pauvres en pâtissent, les caisses de solidarité communautaires n'étant plus approvisionnées. Les troubles de la Révolution vont accentuer l'émigration. Avignon se déclare française très vite et les juifs deviennent enfin des citoyens comme les autres. Carpentras traîne et le chapeau jaune demeure obligatoire. L'Assemblée représentative votera son abolition le 28 octobre 1790 mais, à Carpentras, le décret mettra du temps à être appliqué.

L'Assemblée nationale vote enfin le rattachement d'Avignon et du Comtat à la France le 14 septembre 1791. Les Droits de l'homme s'appliquent à tous mais les carrières du Comtat se sont vidées. Le courant antisémite demeurera tout au long du XIXe siècle qui, sur ce point-là, se terminera en apothéose avec l'affaire Dreyfus. Barrès et Maurras feront des juifs "l'alpha et l'oméga des malheurs français". Les vieux démons sont toujours là...

L'union sacrée de la guerre de 1914-18 sera de courte durée. Dès le début des années 1920, une partie de la population et de l'élite intellectuelle continuera à propager des sentiments anti-juifs.

Jacques Galas, 6 juin 2015

L'Occupation autour de Carpentras (7) Les juifs sous l'Occupation

En 1940, la police allemande applique le barème suivant concernant "les primes" : 1 000 f pour dénoncer un juif, 3 000 f pour un gaulliste ou un communiste, 5 000 à 30 000 f pour un renseignement permettant la découverte d'un dépôt d'armes.

Le 3 octobre 1940 un premier statut des juifs est publié. Il est interdit notamment l'accès des juifs à la fonction publique et à de nombreuses professions. Le 2 juin 1941, Darlan publie un deuxième statut des juifs, plus répressif que le premier.

Le sous-préfet de Carpentras signale dans son rapport du 12 novembre 1940 que "le statut des juifs soulève des réactions à Carpentras où le maire, H. Dreyfus, est touché par les interdictions énoncées." En décembre, il rajoutera que "La suspension de la municipalité n'est pas trop mal accueillie par la population..." Les remplaçants seraient bien vus de la population.

Le port de l'étoile jaune est imposé dès l'âge de six ans le 29 mai 1942. De plus, il est interdit aux juifs d'entrer dans la majorité des lieux publics, cinémas ou bibliothèques notamment.

La loi du 19 octobre 1942, interdit d'école les enfants juifs. Dix-huit-mille enfants sont mis hors du système scolaire. Ces seules mesures font frémir, mais le pire est à venir !

Les rafles

On oublie souvent une première rafle à Paris le 14 mai 1941. Le 20 août 1941, 4 230 juifs sont raflés dans le 11e arrondissement. Celles dites "du Vel d'Hiv" des 16 et 17 juillet 1942 seront bien plus graves. Durant ces deux jours, 8 160 personnes seront parquées au Vel d'Hiv. Au total, 13 152 juifs seront raflés : 5 919 femmes, 3 118 hommes, 4 115 enfants. Certains policiers ou gendarmes ont fermé les yeux quand les enfants ont été cachés chez une famille voisine. Les autres ont obéi !

Les enfants sont parqués dans le Loiret. Qu'en faire ? C'est Jean Leguay, un Français qui propose de les déporter !

Le départ du 1er convoi vers Auschwitz a lieu le 31 juillet 1942 : 1049 personnes adultes. On bat les mères qui ne veulent pas se séparer de leurs enfants.

Cette énumération de lois et de mesures est bien trop sèche mais son rappel me paraît nécessaire.

Chez nous

D'après le recensement de juillet 1941, le nombre d'israélites domiciliés dans le département est d'environ 1500 dont 458 de nationalité étrangère. « La population aryenne du Vaucluse, sans faire preuve néanmoins d'hostilité marquée vis-à-vis des décisions gouvernementales, manifeste semble-t-il une certaine compassion envers les israélites par suite des mesures dont ils sont l'objet. » Rapport de l'un des commissaires.

Du chef de la police d'Avignon au chef des RG Marseille : « Les arrestations d'israélites étrangers dans le département de Vaucluse n'ont pas provoqué de réactions dans le clergé et les meilleurs catholiques de mon secteur. Les bruits qui ont circulé selon lesquels les enfants juifs auraient été séparés de leurs parents ont provoqué une désapprobation générale dans ces milieux mais ce

sentiment n'a pas été manifesté publiquement. Les lettres du cardinal Gerlier, archevêque de Lyon, de l'archevêque de Toulouse et de l'évêque de Montauban qui protestent avec une certaine véhémence contre les mesures prises à l'encontre des juifs étrangers n'ont pas été lues en chaire par les prêtres du diocèse d'Avignon et ne sont connues que de quelques personnalités... À l'égard du Maréchal, la position du clergé est favorable.

Suivant en cela les directives données par Mgr de Llobet, archevêque d'Avignon, les membres du clergé approuvent officiellement la politique du gouvernement et certains prêtres, au cours de leurs sermons en chaire, prononcent même des paroles en faveur du Maréchal Pétain, invitant les fidèles à suivre le chef de l'État. »

Le sous-préfet d'Apt signale le 26 février 1941 la distribution de tracts anti juifs et anti francs-maçons à Cavaillon.

En avril 1941, le contrôle postal signale que le commissaire de Carpentras et deux de ses agents sont traités de communistes dans une lettre. **Je lance un appel aux actuels Carpentrassiens pour confirmer ou infirmer !**

Toujours en 1941, le commissaire : "À Carpentras, les Gaullistes autour de l'ancien maire et des francs-maçons, représentent 25 % de la classe bourgeoise et 10 % de la population. L'élément juif est profondément gaulliste."

En décembre 1941, le sous-préfet signale un procès entre le président du PSF (parti social français du colonel de la Rocque) et un membre de la famille Naquet (signalé israélite). Mais je ne connais pas les raisons de ce procès.

Rapport du 30 juillet 1942 : Une famille d'Israélite et un Israélite étranger ayant franchi clandestinement la frontière sont arrivés à Carpentras. Le commissaire de police de Carpentras au sous-préfet préfet : « Arrivée inopportune vue le nombre important d'israélites résidant dans ma circonscription. »

En octobre 1942, le cabinet du sous-préfet écrit au préfet que la rencontre avec le Maréchal à Avignon a causé "une profonde impression". Environ 1500 Carpentrassien(e)s avaient fait le déplacement.

Rapport du 9 décembre 1942 : "C'est avec ironie que la majeure partie de la population regarde les affiches placardées par ordre des autorités allemandes et ayant pour titre : Qui vole notre Afrique du Nord ? Roosevelt ! Qui l'inspire ? LE JUIF ! Le cahier jaune vous l'apprendra."

Une plaque au Rocher des Doms à Avignon vous donnera les noms des 422 juifs vivant alors dans le Vaucluse et déportés à partir de 1942. Parmi eux, il y avait 54 enfants.

Resterait à vous donner une statistique que je ne retrouve plus : le pourcentage d'enfants juifs sauvés de la déportation grâce aux dévouement et au courage de certains Français. De mémoire il est bien supérieur à 50 % et se situerait même autour de 75 %.

Voir aussi, le site des Anonymes, Justes et persécutés durant la période nazie : ajpn.org. Je n'ai pas trouvé de livre traitant du sort des Juifs dans le Vaucluse durant la guerre. Si vous en connaissez un me le signaler, SVP.